

Commune de Mundolsheim

24 rue du Général Leclerc - 67450 Mundolsheim
Tél.: 03 88 20 01 70 - communication@mundolsheim.fr

CIR. n° T 2026/46

ARRETE MUNICIPAL

Le Maire de la Commune de Mundolsheim,

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions,

VU le Code Général des Collectivités Locales et notamment l'article L 3221.4 et L 2231-1

VU les dispositions du Code de la Route et notamment l'article R 411-8,

VU l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière quatrième partie, huitième partie,

VU la demande de l'entreprise CREPIFRAN en date du 9 juin 2026 de prolonger l'arrêté CIR 2026/36 permettant d'utiliser les places de stationnement en face du 9 rue du Climont pour stationner des véhicules de chantier,

CONSIDERANT les travaux de rénovation accordé, PC 67309 24 V0016 au n°9 rue du Climont, à Mundolsheim,

CONSIDERANT que cette demande nécessite des restrictions de circulation,

a r r ê t e

Article 1er : Le règlement de la circulation de la Ville de Mundolsheim est modifié et complété temporairement **du 09 au 19 juin 2026**, comme suit :

RUE DU CLIMONT

Ajouter Réglementation 4.03.05. :

VOIES OU LE STATIONNEMENT EST INTERDIT QUALIFIE
« GENANT »

- Stationnement interdit **au droit du n°8 sur 2 places** pour permettre le stationnement des véhicules de chantier

Article 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Inspection Interministérielle sur la signalisation routière de chantier sera mise en place et entretenue par le demandeur.

Article 3 : Les contrevenants s'exposent à la mise en fourrière sans préavis de leur véhicule ; ces mesures seront prises dès lors que les panneaux d'interdiction de stationnement gênant auront été mis en place au moins **48h avant l'exécution des travaux**.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- transmise à :
 - Madame la Présidente de l'Eurométropole de Strasbourg – Service Voies Publiques
 - Madame la commandante de la Brigade de Gendarmerie de Mundolsheim
 - Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de Mundolsheim
 - Entreprise CREPIFRAN domiciliée à BISCHWILLER
- Affichée sur le site internet de la commune

Fait à Mundolsheim, 9 juin 2026

Béatrice BULOUE



Maire de Mundolsheim